

As written

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ne Peuple - Ne But - Une Foi

—
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU
DIRECTION DE LA PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

8, Rue Docteur Guillet - Dakar
Tél. (221) 821.30.84
Fax (221) 821.91.72

Forum **d'évaluation** de la mise en **oeuvre** du
plan d'action de la **Conférence Internationale sur**
la **Population** et **le Développement (CIPD + 5)**

Communication de Monsieur El Hadji Ibrahima SALL
Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan, charge du Plan

La Haye, 8 - 12 Février 1999

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Honorables délégués,**

La Conférence Mondiale sur la Population du Caire 1994 a été un moment privilégié pour faire le bilan des acquis et contraintes de nos programmes respectifs de population. Cette conférence a aussi débouché sur une série de recommandations relatives aux relations entre la population et le développement humain durable, dans le respect des valeurs et cultures des différents pays représentés.

C'est pourquoi, nos assises constituent un temps fort pour jeter un regard critique sur le bilan à mi-parcours de la traduction en actes des recommandations du plan d'action du Caire.

Aussi, notre propos sera-t-il axé sur la stratégie de mise en oeuvre de ce plan d'action pour le Sénégal.

J'insisterai à cet égard sur un certain nombre de domaines, tout à l'heure.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Honorables délégués,**

Permettez-moi tout d'abord de rappeler le contexte socio-économique de mon pays en mettant en évidence les récentes performances économiques enregistrées sur le plan macro-économique.

Bien que le taux de croissance démographique demeure encore élevé (2,7%), les dernières enquêtes révèlent, une baisse du niveau de fécondité. En effet, l'indice synthétique de fécondité est passé de 6 à 5,7 enfants par femme entre 1993 et 1997, ce qui constitue, à n'en pas douter, des signes encourageants d'une amorce de transition démographique.

Cette baisse de la fécondité intervient dans un contexte caractérisé par l'amélioration des principaux indicateurs macro-économiques de notre pays.

En effet, l'année 1997 a vu la consolidation des résultats positifs qu'a enregistrés l'économie sénégalaise depuis le changement de parité du Franc CFA en janvier 1994.

Ainsi, l'amélioration de la qualité du cadre macro-economique et les réformes sectorielles et structurelles ont permis d'assainir l'environnement des entreprises, permettant d'aboutir à des taux de croissance économique de l'ordre de 5%.

Ce taux de croissance encourageant n'a cependant pas eu encore les effets escomptés dans la réduction de la pauvreté.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Honorables délégués,**

Ma contribution sera articulée autour des axes majeurs suivants :

- Stratégies en population/développement et les mécanismes institutionnels de coordination
- Santé de la reproduction (SR) et droits en matière de procréation
- Famille, jeunes et adolescents
- Genre, équité et égalité entre les sexes
- Stratégie en IEC/Plaidoyer
- Contribution des ONG, du secteur privé et de la société civile dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de population

I. Les stratégies en population/développement et les mécanismes institutionnels de coordination

L'exécution de notre premier Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population, instrument de programmation du Gouvernement des activités en matière de population, défini pour la période 1992-1996 ainsi que les programmes en cours, ont pris en compte un certain nombre de recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).

a) Politique de population et Stratégies de développement

Dans ce domaine, les acquis suivants ont pu être notés :

- la quantification des objectifs démographiques de la politique de population ;

l'opérationnalisation et le renforcement de toutes les structures de coordination de cette politique de population ;

l'amélioration de l'intégration de la variable population dans la planification du développement par l'élaboration d'un guide méthodologique ;

la régionalisation de la mise en oeuvre de la politique de population.

Malgré ces résultats importants, nous notons encore des difficultés liées à une bonne coordination intra et intersectorielle et à une meilleure implication des populations dans la définition et la mise en oeuvre des programmes.

Par ailleurs, l'insuffisance des financements consacrés au programme de population constitue une autre contrainte majeure.

b) Population et Environnement

Depuis la Conférence de Rio, nous avons capitalisé des acquis appréciables relatifs à :

l'élaboration d'un plan national d'action et de plans régionaux pour l'environnement ;

la définition d'un programme d'action national de lutte contre la désertification et d'une stratégie nationale de conservation de la biodiversité ;

l'élaboration d'un programme sur les changements climatiques mettant l'accent sur des stratégies d'adaptation appropriées et d'un programme national de protection de la couche d'ozone ;

la mise en place d'un programme de formation et d'information sur l'environnement (PFIE).

Ces actions constituent des tentatives de réponse à un ensemble de questions liées à l'accroissement de la population.

Au niveau des contraintes, la dimension environnementale n'a pas encore été suffisamment prise en compte dans la planification et la gestion de l'économie nationale.

c) Migrations et Urbanisation

Les principales réalisations portent sur :

- la définition d'un programme cadre de planification urbaine en vue d'une identification des besoins réels à satisfaire dans les villes ;
- la sécurisation des populations des quartiers spontanés par la régularisation de la situation foncière de leurs habitations ;
- la revitalisation des quartiers spontanés par des opérations de restructuration ;
- la mise en place d'une fondation " Droit à la ville " pour la restructuration et la régularisation foncière.
- l'adoption d'un plan national d'Aménagement du Territoire.

Cependant, nous faisons encore face aux problèmes liés au faible niveau de fonctionnalité des villes, à la forte concentration humaine dans les grands centres urbains et au faible développement économique des villes secondaires.

d) Collecte des données

Les opérations de collecte et de recherches effectuées depuis la CIPD ont permis une meilleure connaissance des problèmes de population conformément aux recommandations de cette conférence.

Les différentes enquêtes réalisées, Enquête Démographique et de Santé/EDS III de 1997 ; Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation et les Etudes sur la Famille et les Migrations de **1998**, ont permis de disposer d'indicateurs de base sur les mouvements de la population.

Toutefois, nous notons encore une diffusion insuffisante des résultats de ces enquêtes. Certains thèmes tels que la mortalité générale et les migrations internationales ont été insuffisamment étudiés.

II. Santé de la reproduction (SR) et droits en matière de procréation

La 3^{ème} CIPD a constitué un tournant majeur avec l'introduction du concept de santé de la reproduction, santé sexuelle et planification familiale.

Cette vision intégrée des problèmes de santé reproductive a pour objectif le bien-être general tant physique, mental que social des individus.

Dans cette optique, les principales actions menées par le Gouvernement depuis 1994 portent sur les domaines suivants:

la construction et l'équipement de centres de reference en Sante de la reproduction/Planification familiale dans les 10 chefs-lieux de regions, conçus comme des cliniques modèles devant servir de lieu de formation aux prestataires de services et de reference aux structures sanitaires périphériques;

la mise en place d'un projet pilote en santé de la reproduction pour experimenter sur une échelle réduite (region de Dakar) les recommandations de la CIPD;

la creation d'une structure de formation a vocation nationale et sous-regionale en SR/PF, en l'occurrence le Centre de formation et de Recherche en Sante de la Reproduction (CEFOREP) et le projet de creation d'un Institut de formation et de recherche en Sante de la Reproduction à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

la revision des curricula de formation en vue de la prise en compte de la SR dans les structures de formation universitaire et professionnelle ;

l'intégration de la SR dans le plan national de developpement sanitaire pour la période 1997-2006 ;

la mise en place de centres-conseils pour adolescents.

Ces actions ont contribué à la baisse de l'indice synthétique de fécondité qui est passé de 6 en 1993 à 5,7 enfants par femme en 1997.

Cependant, un certain nombre de contraintes devraient trouver des solutions dans les cinq années à venir. Il s'agit principalement de l'inégal développement des différentes composantes de la SR, de la persistance de pesanteurs socio-culturelles et de l'insuffisante implication des hommes dans la SR.

III. Famille, jeunes et adolescents

Dans le domaine de la promotion de la famille, le Gouvernement s'est orienté dans deux directions essentielles :

la conduite d'études et de recherches dans le domaine de la famille notamment les aspects liés aux mesures législatives et réglementaires ;

l'appui aux familles démunies par la mise en place de mesures socio-économiques tendant à promouvoir le bien-être familial ;

En ce qui concerne les jeunes et adolescents, les actions portent sur :

les efforts de reconceptualisation des curricula d'Education à la Vie Familiale et en matière de population (EVF/EMP) pour une prise en compte des recommandations des récentes conférences internationales ;

la mise en place de clubs d'Education à la Vie Familiale dans les lycées et collèges du Sénégal ;

l'implication des leaders religieux dans les actions d'EVF dans le système non formel ;

l'organisation de journées "Portes ouvertes" sur l'EVF ;

la mise en place de centres-conseils pour adolescents ;

la promotion de l'emploi des jeunes par la création de divers fonds d'insertion socio-économiques des jeunes ;

l'institution d'un service civique national en vue d'une meilleure participation des jeunes aux actions de développement national par l'éducation civique, la formation et la participation aux grands travaux ;

la mise en place du parlement des enfants.

IV. Genre, équité et égalité entre les sexes

Au lendemain des Conférences du Caire et de Beijing, le Gouvernement s'est attelé à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Plan National d'Action de la Femme (PANAF) couvrant les domaines prioritaires d'actions suivants :

la promotion économique de la femme et la lutte contre la pauvreté ;

l'amélioration du niveau d'éducation et de formation de la femme et des filles ;

l'amélioration de la santé notamment, de la SR des femmes et des filles ;

le renforcement du droit des femmes et leur participation aux instances de décision ;

le renforcement des fonds de promotion de la femme

le renforcement des mécanismes institutionnels chargés de la promotion économique et sociale des femmes.

Recentment des textes de loi ont été votés par l'Assemblée Nationale aggravant les peines dans le domaine des violences faites aux femmes et aux filles (mutilations sexuelles, harcèlement sexuel et pédophilie).

Malgré ces acquis, des difficultés persistent. Elles sont relatives à :

- une faible prise en compte des questions de genre dans les programmes de développement ;

une inégalité, encore perceptible, entre garçons et filles dans l'accès à l'éducation malgré les efforts consentis ;

la déperdition scolaire plus marquée chez les filles ;

les pesanteurs d'ordre socio-culturel¹ empêchant la réelle promotion du statut de la femme.

V. Stratégie en Information, Education et Communication (IEC)/ Plaidoyer

Notre programme de population, entre autres réalisations, a permis la mise en place de relais en matière d'IEC/Plaidoyer renforçant les actions du Gouvernement dans ce domaine.

Ces relais définis comme des réseaux constituent des outils stratégiques en matière de plaidoyer. Ils s'investissent, à des degrés divers, dans le sens d'une meilleure promotion de la politique de population auprès des groupes cibles sur des questions aussi sensibles que la santé de la reproduction, la santé sexuelle, la planification familiale et le statut de la femme.

Au cours de la période de l'après Caire, le Gouvernement a défini une stratégie nationale d'IEC/population et mis en place un comité consultatif national en IEC ainsi que les réseaux ci-après:

- un réseau de parlementaires ;
- un réseau de journalistes ;
- un réseau de communicateurs traditionnels ;
- un réseau d'islamologues ;
- un réseau de jeunes ;
- un forum du 3^{ème} âge.

Il reste cependant à noter que ces importants acquis peuvent être compromis si des actions rigoureuses ne sont pas prises pour faire face à une adhésion, encore insuffisante des populations, au manque d'harmonisation des activités de plaidoyer, à la faiblesse de la coordination, à la persistance de pesanteurs socio-culturelles et à l'insuffisance des ressources allouées au secteur.

VI. Contribution des ONG, du secteur privé et de la société civile dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de population

Suite à la Conférence du Caire, le Gouvernement a renforcé l'implication des ONG, du secteur privé et de la société civile dans la définition et la mise en oeuvre des programmes de population.

Ainsi, différentes mesures ont été prises dans les domaines suivants :

Sur le plan institutionnel, un ministère de tutelle assure la coordination pour une meilleure cohérence des actions des ONG.

Dans le cadre de l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes, le Gouvernement accorde une importance particulière à la participation des ONG, du secteur privé et de la société civile.

Cependant, nous continuons à noter une absence de stratégies mettant en évidence la complémentarité des rôles respectifs du Gouvernement, des ONG et de la société civile.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Honorables délégués,**

En termes de perspectives, notre pays a élaboré pour les cinq prochaines années 1997/2001 un important programme de population et de santé s'inspirant de l'esprit du Caire et prenant en compte l'essentiel des contraintes déjà évoquées dans les domaines d'intervention que nous avons privilégiés dans la mise en oeuvre des recommandations du Caire 1994.

Ainsi, il est attendu pour les cinq prochaines années :

une meilleure coordination de la mise en oeuvre de la politique de population grâce à un cadre institutionnel plus approprié et une systématisation de l'approche programme;

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme national de lutte contre la pauvreté ;

une amélioration de l'accès et de la qualité des services de SR, et en particulier, une meilleure implication des hommes dans ce domaine;

une meilleure implication des populations ainsi que des décideurs et leaders d'opinion dans la conception et la mise en oeuvre de nos programmes de population;

la mise en place d'un observatoire national des droits de la femme;

le renforcement des moyens d'actions et des pouvoirs de décision des femmes dans les domaines économique, politique et social;

la création d'un fonds national d'action pour l'emploi des jeunes ;

- une meilleure implication de tous les partenaires (ONG, secteur privé, société civile, bailleurs de fonds) dans la mise en oeuvre de nos programmes de population ;

l'approfondissement de la décentralisation et de la régionalisation du développement ainsi que la formulation d'un programme de Bonne Gouvernance.

**Monsieur le President,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Honorables délégués,**

Je vous remercie de votre attention.